



**REVUE DE PRESSE
2015**

**LISTE DES RETOMBEES PRESSE
BAR DE LIGNE**

La Renaissance	29 décembre 2015
Liberté Le Bonhomme Libre	24 décembre 2015
France 3	17 décembre 2015
Le Pays d'Auge	11 décembre 2015
Liberté le Bonhomme Libre	10 décembre 2015
La Renaissance	08 décembre 2015
Le Marin	04 décembre 2015
France 3 Basse Normandie	03 décembre 2015
www.lemarin.fr	02 décembre 2015
Ouest France	09 novembre 2015



La pêche du bar interdite 6 mois dans la Manche, dérogation pour les « ligneurs »

Bruxelles a tranché, pêche du bar, professionnelle et loisir, interdite de janvier à juin. Malgré une dérogation, les « ligneurs » survivront-ils ?

Mardi 15 décembre, le conseil des ministres européen a tranché. Dès 2016, en Manche, mer du Nord et mer Celtique, la pêche du bar sera interdite du 1^{er} janvier au 30 juin. L'interdiction vise tous les modes de pêche, professionnels et plaisanciers, en bateau ou à pied. La France a évité le pire en obtenant des dérogations. Seront-elles suffisantes pour la survie des ligneurs unis dans le label de qualité « bar de ligne de Normandie » ?

C'est la fin de la pêche au chalut pélagique qui prélevait entre deux eaux des tonnages élevés lors du rassemblement de l'espèce en période de frai. Sur la pêche artisanale normande l'impact est relatif. Les navires spécialisés pélagiques sont surtout



Richard Lhermitte à la barre des *Quatre Saisons*, un bateau spécialisé dans la pêche du « Bar de Ligne de Normandie ».



Normandie

PÊCHE. Pas touche au bar pendant 6 mois dans la Manche

Bruxelles a tranché, pêche du bar, professionnelle et loisir, interdite de janvier à juin. Malgré une dérogation, les « ligneurs » survivront-ils ?

Le conseil des ministres européen a tranché. Dès 2016, en Manche, mer du Nord et mer Celtique, pêche du bar interdite du 1er janvier au 30 juin. L'interdiction vise tous les modes de pêche, professionnels et plaisanciers, en bateau ou à pied. La France a évité le pire en obtenant des dérogations. Seront-elles suffisantes pour la survie des ligneurs unis dans le label de qualité « bar de ligne de Normandie » ?

La fin de la pêche au chalut pélagique

C'est la fin de la pêche au chalut pélagique qui prélevait entre deux eaux des tonnages élevés lors du rassemblement de l'espèce en période de frai. Sur la pêche artisanale normande l'impact est relatif. Les navires spécialisés pélagiques sont surtout bretons, ou étrangers. Ceux-là travailleront en Atlantique, non concerné. En revanche, la survie des quelques pélagiques normands basés à Cherbourg est compromise.

Lourd impact pour les chalutiers de fond

Les bateaux qui trainent le chalut de fond forment la majorité de la flotille artisanale normande, qu'ils soient côtiers pour les petits, ou hauturiers. Ils ne ciblent pas le bar, prise secondaire à forte valeur commerciale qui peut représenter 30 % du CA en certaines saisons. Durant la fermeture, les bars seront rejetés, avec une mortalité élevée. La quantité que les chalutiers peuvent conserver doit être inférieure à 1 % du total des prises, soit 60 kg pour une marée de 6 t. La dérogation étriquée ne peut satisfaire. « C'est irrégulier. Le bar c'est tout ou rien, le plus souvent quelques-uns et parfois le gros lot. Ce jour-là je ne me vois pas expliquer à l'équipage qu'il faut les jeter », confie un patron.

Dérogation « ligneurs » et « fileyeurs »

Les « fileyeurs » posent des filets relevés à chaque marée.



Richard Lhermitte à la barre des Quatre Saisons, un bateau spécialisé dans la pêche du « Bar de Ligne de Normandie »

Les « ligneurs » ciblent exclusivement « le Bar de Ligne de Normandie » Ce label Normandie Fraicheur Mer promet l'excellence d'un poisson non compressé dans la poche d'un chalut. La ligne est une pêche respectueuse avec un taux de survie des poissons relâchés proche de 100 %. Pour ces 2 modes de pêche, la fermeture sera limitée à février et mars. Pendant les 4 autres mois de la fermeture générale, ils auront un quota mensuel autorisé de

1,3 t. Chez les ligneurs l'inquiétude demeure. « Avec la taille limitée à 42 cm l'an dernier, au lieu de 36, j'ai perdu la partie de chiffre d'affaires qui était mon salaire après le paiement des charges » observe Richard Lhermitte, patron des Quatre Saisons. « 1,3 t c'est mieux que rien, mais je fais 800 kg un mois et 2 t un autre mois » ajoute-t-il en critiquant la rigidité mensuelle du quota, alors qu'un quota de 5,2 t sur 4 mois donnerait une souplesse.

Le 17 décembre 2015

VIDEO. Cherbourg privé de bar

La Commission européenne décide de réglementer la pêche au bar. Elle interdit aux pêcheurs à chalut le bar jusqu'en juin prochain, les ligneurs s'en sortent mieux. Notre reportage à Cherbourg.

France 3 Normandie | Publié le 17/12/2015 | 10:03

180



Plus de bar pendant 6 mois pour les pêcheurs.



180



Plus de bar pendant 6 mois

La commission européenne vient de renforcer ses quotas sur la pêche au bar. Réactions sur le port de Cherbourg

180

Les décisions de la commission européenne



Le moratoire de la pêche aux bars imposé jusqu'en juin pour les chalutiers rouge les professionnels, qui ont massivement investi surtout dans cette période de fête où ce poisson est un met recherché. Les ligneurs, qui pêchent le bar à la lière leur bateau, s'en sortent mieux. La pêche leur est interdite en février et mars seulement.



Le quota

"La commission a maintenu un quota de 1,3 tonne. Si l'on passe le cap du moratoire et de la taille minimum imposée (42 cm) nous avons des chances de survie. Ils ont écouté les ligneurs et ont mis en avant leurs techniques de pêche" expliquent les intéressés à nos confrères de Ouest-France.

Daniel Lefèvre réagit différemment, parlant d'une profession sacrifiée : " Cette décision tombe comme une interdiction de pêche pendant 10 ans. C'est un fiasco pour les amateurs et toute la filière pêche. C'est nul et non avvenu !" Le président régional des pêcheurs a réclamé officiellement une compensation financière pour la filière au gouvernement.



PÊCHE. La fin du bar normand ?

Star du menu des chefs d'Etat lors du 70^e anniversaire du débarquement, le Bar de Ligne de Normandie pourrait disparaître. La Commission Européenne envisage une fermeture totale de 6 mois dès 2016. Une catastrophe pour la pêche.

Le stock de bars de la Manche montre des signes de faiblesse. La pêche professionnelle alerte la Commission Européenne dès 2009, sans résultat. En 2015, de la torpeur à l'urgence, la Commission impose des mesures drastiques : fermeture en janvier et février, taille minimale de 42 cm, contre 36 précédemment, limitation à 3 prises pour les plaisanciers.

Malgré l'impact, les pêcheurs appliquaient ces règles pour atteindre en 2020 le Rendement Maximal Durable (RMD), objectif validé par Ifremer. Nouvel emballage, la Commission veut le « RMD » dès 2016 avec une interdiction totale de janvier à juin, et des restrictions les 6 autres mois en Manche, Mer Celtique, Mer du Nord, et pas en Atlantique.

Graves conséquences

« Ce serait la mort du métier de ligneur », déclare



Le bar normand, poisson sauvage de haute valeur gastronomique, pourrait disparaître des étals dès 2016. Philippe Gérard, patron de l'Evolution.

Philippe Gérard, patron de l'Evolution (Port-en-Bessin) Incompréhensible car c'est la pêche respectueuse par excellence, sans mortalité des poissons jetés. Les efforts de Normandie Fraicheur Mer pour régler le problème par le haut avec un meilleur prix grâce au label « Bar de Ligne Normand », reconnu par tous les métiers de bouche, seraient anéantis. « Ce serait une catastrophe pour toutes les pêcheries », ajoute Richard Brouzes, directeur de l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie. Pour les filets fixes et les chaluts de fond qui ne le ciblent pas, le bar est une prise

irrégulière mais importante. Outre l'impact économique le rejet serait un non-sens écologique avec une forte mortalité.

Verdict le 15 décembre

Réunies à Paris dans le Comité National des Pêches, le vendredi 4, en présence du sous-directeur des pêches, les façades maritimes Nord, Normandie et Bretagne se sont unies pour demander la poursuite du dispositif actuel.

C'est la position que défendra le gouvernement lors du Conseil des Ministres Européens du 15 décembre.

Sera-t-il entendu ?



L'actu du **Bessin**

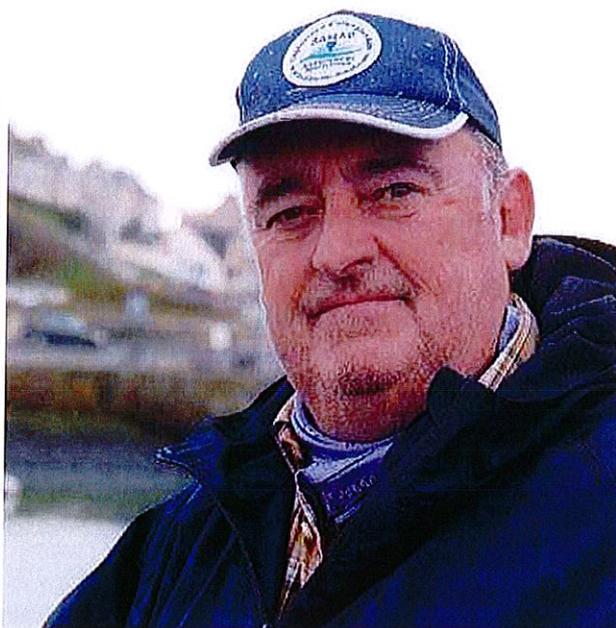
La mort de la pêche du bar normand ?

Star du menu des chefs d'Etat lors du 70^e anniversaire du débarquement, le **Bar de Ligne de Normandie** pourrait disparaître. La Commission Européenne envisage une fermeture totale de 6 mois dès 2016. Une catastrophe pour la pêche.

Le stock de bars de la Manche montre des signes de faiblesse. La pêche professionnelle alerte la Commission Européenne dès 2009, sans résultat. En 2015, de la torpeur à l'urgence, la Commission impose des mesures drastiques : fermeture en janvier et février, taille minimale de 42 cm, contre 36 précédemment, limitation à 3 prises pour les plaisanciers. Malgré l'impact, les pêcheurs appliquaient ces règles pour atteindre en 2020 le Rendement Maximal Durable (RMD), objectif validé par Ifremer. Nouvel emballage, la Commission veut le « RMD » dès 2016 avec une interdiction totale de janvier à juin, et des restrictions les 6 autres mois en Manche, Mer Celtique, Mer du Nord, et pas en Atlantique.

Graves conséquences

« Ce serait la mort du métier de ligneur », déclare Philippe Gérard, patron de l'Évolution (Port-en-Bessin). Incom-



Le bar normand, poisson sauvage de haute valeur gastronomique, pourrait disparaître des étals dès 2016. Philippe Gérard, patron de l'Évolution.

préhensible car c'est la pêche respectueuse par excellence, sans mortalité des poissons rejetés. Les efforts de Normandie Fraicheur Mer pour régler le problème par le haut avec un meilleur prix grâce au label « Bar de Ligne Normand », reconnu par tous les métiers de bouche, seraient anéantis. « Ce serait une catastrophe pour toutes les pêcheries », ajoute Richard

Brouzes, directeur de l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie. Pour les filets fixes et les chaluts de fond qui ne le ciblent pas, le bar est une prise irrégulière mais importante. Outre l'impact économique le rejet serait un non-sens écologique avec une forte mortalité.

Verdict le 15 décembre

Réunies à Paris dans le Comité

National des Pêches, le vendredi 4, en présence du sous-directeur des pêches, les façades maritimes Nord, Normandie et Bretagne se sont unies pour demander la poursuite du dispositif actuel.

C'est la position que défendra le gouvernement lors du Conseil des Ministres Européens du 15 décembre.

Sera-t-il entendu ?



bar de ligne de Normandie Chronique de la fin annoncée d'une pêcherie ?

En attendant la réunion du CNPME sur le bar ce vendredi 4 décembre, et le conseil des ministres européens de la pêche des 14 et 15 décembre, les ligneurs de bar de Normandie ont fait leurs calculs. Avec le groupement Normandie fraîcheur mer (NFM), qui anime la valorisation de leur bar de ligne, ils ont chiffré l'impact des baisses de capture et des mesures pour les 5 à 6 ligneurs de bar vendant leur pêche en criée de Cherbourg.

Exploitant des navires de 7 mètres environ en moyenne, ils dépendent à 100 % de la ligne et à 80 % du bar (en compilant les données de 2010 à 2014).

Déjà, « les ligneurs ont vu leurs captures de bar de ligne de Normandie et leur chiffre d'affaires continuellement baisser entre 2009 et 2014, signe avéré d'un problème de stock, constate le groupement. Cette baisse se poursuit en 2015. » Les captures par navire ont ainsi chuté de 33 % de 2009 à 2014. Grâce à un prix moyen en hausse de 28 % sur la même période, le chiffre d'affaires n'a baissé que de 17 %. Les prévisions à fin 2015 : « Une baisse de 50 % des captures et une perte de 25 % du chiffre d'affaires. » La chute de capture est liée à la baisse des petites tailles (taille 3 et 2, de 0,5 à 2 kg), « signe d'un problème de recrutement ». Les tailles 1 (de 2 kg et plus) ont progressé jusqu'en



Lenaïa Flaqueur

Entre baisse des prises, passage à 42 cm et moratoire ligneurs normands risquent une baisse de 60 à 70 % de chiffre d'affaires de 2009 à 2016.

2012 mais semblent aussi baisser depuis.

Avec le passage à la taille minimale réglementaire à 42 cm depuis septembre, le groupement prévoit en 2016, en plus des pertes précédentes, une baisse de 40 à 60 % des captures (taille 3) et une perte de 15 à 20 % du chiffre d'affaires.

Si on y ajoute une interdiction de pêche de janvier à juin 2016, comme préconise la Commission européenne, cela ajoute encore une baisse de 40 à 45 % des captures. Les grandes tailles les mieux valorisées étant capturées surtout de janvier à mai, le moratoire entraînerait à lui seul une baisse de 45 à 50 % du chiffre d'affaires. Tout cumulé - baisse continue

des captures, hausse de la taille à 42 cm et fermeture de janvier à juin -, cela conduit au « risque d'une perte cumulée de chiffre d'affaires de 60 à 70 % sur la période 2009-2016 » !

« On a l'impression que notre métier est sacrifié », conclut Michel Lesage, ligneur réputé de la pointe de Barfleur, qui a déjà entrepris d'arrêter son activité et posté quelques CV. « Avec lui, tous les pêcheurs professionnels normands spécialisés sur la pêche du bar sont menacés, ajoute NFM. L'emblématique et si recherché bar de ligne de Normandie pourrait alors disparaître des étals et restaurants... »

Solène LE ROUX

France 3 Basse Normandie

Le 03 décembre 2015

19/20 Basse Normandie

Sujet : Bar de Ligne



Bar : pêcheurs normands et bretons se mobilisent

On ne sait jamais... Le patron pêcheur de Fécamp Pascal Hodiernne a écrit à la ministre de l'Écologie Ségolène Royal pour qu'elle défende les pêcheurs de bar face aux propositions européennes. La perte de chiffre d'affaires entre 2009 et 2016 risque d'atteindre 70 % pour les ligneurs normands, alerte le groupement Normandie fraîcheur mer, calculs à l'appui. Les professionnels doivent plancher le vendredi 4 décembre au Comité national des pêches sur leur stratégie. Le comité des pêches breton y proposera un moratoire de deux mois puis la pêche quasi réservée aux métiers de l'hameçon.

Ligneur, « **mon métier repose intégralement sur le bar**, écrit Pascal Hodiernne à Ségolène Royal, **aucune reconversion vers d'autres espèces ou techniques n'est possible** ». 2015 a été pour lui « **la pire année de toutes** » : des captures divisées par deux, et le changement radical de la taille minimale de débarquement de 36 à 42 cm. « **Cette mesure me pousse déjà quasiment au dépôt de bilan !** » Alors, la proposition de moratoire de la pêche du bar de janvier à juin 2016 « **représente un arrêt de mort immédiat** ».

Il le rappelle, la ligne, « **c'est la technique de pêche la plus douce et la plus écologique. Elle n'abîme pas les fonds. Elle permet de cibler spécifiquement le poisson recherché. C'est aussi la seule technique qui permet de rejeter à l'eau tous les poissons trop petits, vivants ! Et nous allons être les premiers à disparaître ? Quel beau paradoxe !** »

« **Intolérable, rageant, désespérant** » pour Pascal Hodiernne, qui oppose les prélèvements de la centaine de ligneurs, raisonnables, à ceux des chalutiers avec la pêche du bar sur frayères. « **Que faut-il pour que vous nous entendiez ? Une grève de la faim ?** » Pour les petits bateaux d'Audierne à Dunkerque, « **ce moratoire est le coup de grâce** ». Le pêcheur demande à la ministre d'entendre cet « **appel au secours** » et de défendre les ligneurs et les petits métiers au conseil des ministres des 14 et 15 décembre.

Les Normands chiffrent l'impact

Les ligneurs de bar de Normandie ont fait leurs calculs. Avec le groupement Normandie fraîcheur mer (NFM), qui anime la valorisation de leur bar de ligne, ils ont chiffré l'impact des baisses de capture et des mesures pour les cinq à six ligneurs de bar vendant leur pêche en criée de Cherbourg.

De 2009 à 2016, en cumulant la baisse continue du niveau des captures (-20 à -25 % de chiffre d'affaires), le passage à la taille réglementaire de 36 à 42 cm depuis septembre 2015 (-15 à -20 % de ventes) et la fermeture de pêche proposée de janvier à juin (-45 à -50 %), les professionnels chiffrent « **le risque d'une perte cumulée de chiffre d'affaires de 60 à 70 %** ».

Exploitant des navires de 7 mètres environ en moyenne, ils dépendent à 100 % de la ligne et à 80 % du bar. « **Tous les pêcheurs professionnels normands spécialisés sur la pêche du bar sont menacés**, conclut NFM. **L'emblématique et si recherché bar de ligne de Normandie pourrait alors disparaître des étals et restaurants...** »

www.lemarin.fr
Pays : France
Dynamisme : 20



Les Bretons font des propositions

Le comité des pêches de Bretagne, réuni à Carhaix le 23 novembre sur le bar, soumet une proposition de mesures pour la réunion de la commission bar du CNPMM du 4 décembre : deux mois d'arrêt biologique de la pêche au bar en février et mars, pour tous les métiers, en zone nord.

Et sur les 10 autres mois de l'année, 1,5 tonne par mois pour les métiers de l'hameçon et pour les autres métiers, autorisation d'une pêche accessoire dans la limite de 10 % des captures totales, plafonnée à 1 tonne par mois et par navire. Avec des contrôles renforcés pour éviter toute dérive. Et la pêche de plaisance soumise à la même fermeture de février et mars, et limitée le reste de l'année à un bar par jour et par personne.

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 749258
Edition : Pontivy

Gastronomie et habitat jouent les prolongations ce lundi

« Nous avons juste besoin de foie gras mais nous avons fait un petit détour, en curieux, jusqu'au salon de l'habitat », souriait Georges de Kervignac, à sa sortie dimanche. Avec son épouse, il se rend chaque année au parc des expos : « On y trouve vraiment de bons produits. Heureusement que nous n'avons pas tout goûté sinon nous n'aurions pas marché droit... »

Cet autre couple d'ennebonnais souhaitait pouvoir comparer « les matelas de deux sociétés concurrentes. Nous espérons une meilleure ristourne. Nous allons encore réfléchir », ajoutait-il, un carton de vin blanc sous le bras. Quant à Philippe et Brigitte, Lanestériens, ils sont repartis « avec du nougat, des huitres et un parapluie. Mais aussi des idées pour décorer notre jar-

din ». En arrivant, « nous n'avions pas d'objectif précis, sauf de voir Norbert ».

Norbert Tarayre et sa réputation obtenue ce haut de lutte sur les plateaux télé ont contribué à attirer encore plus de visiteurs : « Il nous permet de communiquer un peu plus loin, dans un rayon de 50 km autour de Lorient », observait Julien Bellec, responsable du salon. Qui a déjà fixé les dates de la prochaine édition : les vendredi 1^{er}, samedi 2^e et dimanche 13 novembre 2016.

Ce lundi, fin du salon maisons céco - vins et gastronomie de Lorient, de 10 h à 18 h au parc des expositions de Lanester. Entrée : 5 €, gratuite pour les moins de 16 ans accompagnés d'un adulte.



Après les coquilles samedi, Norbert Tarayre a proposé hier une recette à partir d'un bar de ligne pêché en... Normandie !